



Musée du Bois et de la Marqueterie de Revel

Centenaire de la naissance de Jean Dieuzaide

« De l'arbre à l'art »

6 Février au 8 mai 2021



APPEL
à
EXPOSER



100ème anniversaire
de la naissance de Jean Dieuzaide



«De l'arbre à l'art»

Le MUB

Le MUB est géré par une association « loi 1901 », à but non lucrative composée de **bénévoles**. Son objectif est de présenter le bois de l'arbre, à l'art en passant par le travail du bois et de la marqueterie, qui est une activité historique de Revel. Le MUB a deux salariés, qui interviennent sur la vie du Musée et la Médiation Culturelle.

Le MUB, c'est :

- 10 salles sur 1 500 m² d'exposition, pas moins de 10 000 visiteurs et près de 3000 scolaires chaque année
- Une collection de près de 900 pièces : meubles, outils, éléments de décor et objets d'art dès le XVIII^e siècle,

Liens : www.museedubois.com

Intagram : @mub_musee_du_bois

Facebook : @MUB.museedubois.revel

Dans le cadre du centième anniversaire de la naissance du photographe Toulousain Jean Dieuzaide, Le **MUB – Musée du Bois et de la Marqueterie de Revel** présentera un travail rare de Jean Dieuzaide sur les arbres et organise du 6 février au 8 mai 2021 une exposition photographique sur le thème de l'arbre : « De l'arbre à l'art ».

Cet événement invite des artistes photographes à proposer leur vision de nos amis les arbres.

Elle est réalisée en partenariat avec le Festival Photo d'Uzes (30) et avec « La Maison Jaune résidence d'artistes ». Des sculptures sur bois réalisés par des artistes reconnus seront également présentés lors de cette exposition pour illustrer le travail de l'homme de l'arbre à l'art.

Dates

Du samedi 6 février au samedi 8 mai 2021 (vernissage : Vendredi 5 février 2021 à 18 h.)

Modalités de candidature

- **Date limite** de dépôt des dossiers : **Dimanche 11 octobre à minuit.**

- Pour être recevable, le dossier de candidature suppose l'envoi ;

1) du dossier de candidature rempli ;

2) de la **fiche de coordonnées signée**; des images et textes proposés par mail ou wetransfer

(pas de cd ni clé usb svp): mubprojet_arbre_a_lart@museedubois.com

3) d'une **image** ou d'une **série cohérente** de plusieurs photographies avec fichiers à votre nom svp (jpeg, max. 500ko, nommées - ex: Jean_Dupont_1)

4) **un don à l'association du MUB de 5 €** à effectuer en ligne en cliquant sur ce lien suivant :

<https://www.museedubois.com/index.php/la-vie-du-mub/association-3>

Le jury, composé d'une dizaine de personnes du MUB et du milieu photographique, se réunira début octobre afin de sélectionner les artistes qui seront exposés. Chaque candidat recevra une réponse au plus tard courant novembre. (Seuls les dossiers complets et ayant fait le petit don seront examinés).

PARTICIPATION & FONCTIONNEMENT

L'exposition

Les photos seront exposées au MUB, à Revel, et pour certaines reproduites en bâches à l'extérieur en ville. Les images des candidats et artistes sélectionnés seront utilisées sur les réseaux sociaux et sites du MUB pour faire connaître l'appel à candidature.

Dans tous les cas, des objets dérivés réalisés par l'artiste (tels que livres, images de petit format, format carte postale ou autre) pourront être mis à la vente par le MUB. La participation à reverser au MUB est de 15 %. Le MUB pourra réaliser quelques objets dérivés avec des images des artistes dont la vente sera assurée par le MUB avec une participation de 15 % reversée à l'artiste.

Le prix de vente de l'oeuvre est toujours fixé par l'artiste, en lien avec le MUB qui conseille compte-tenu des achats habituels dans la galerie.

Plusieurs formules sont possibles pour votre participation photographique :

1. Formule classique :

Les exposants mettent à disposition des œuvres encadrées et prêtes à exposer. Le MUB assure l'installation en lien avec les artistes. Les ventes des œuvres encadrées donnent lieu à un reversement au MUB de **15 % de la valeur de vente.**

2. Formule avec encadrement :

Les exposants mettent à disposition des tirages prêts à être encadrés. Le MUB assure l'encadrement et l'installation en lien avec les artistes. Les ventes des œuvres encadrées donnent lieu à un reversement au MUB de **40 % de la valeur de vente.**

3 . Formule avec tirage et encadrement :

Les exposants mettent à disposition des fichiers tiff de taille prêts à être imprimés. Le MUB assure le tirage, l'encadrement et l'installation en relation avec les artistes. Les ventes d'œuvres donnent lieu à un retour au MUB de **60% de la valeur des ventes.**

Dans cette formule, les tirages restent ensuite la propriété du MUB qui peut les utiliser à nouveau dans le cadre de sa muséographie ou d'échanges avec d'autres musées ou festival photo.

Le MUB garde le choix final entre les 3 formules, selon le prix des oeuvres proposées.

Dans tous les cas, le MUB prend en charge:

- le **vernissage** avec animation ;
- la **promotion de l'événement** : campagne d'affichage, flyers et dépliants, réseaux sociaux, presse, médias ;
- **une aide à l'installation**. La scénographie est définie en amont ;
- **Une présentation de vos images** dans le musée et sur notre site et réseaux sociaux ;
- La **surveillance de vos œuvres** pendant toute l'exposition.
- La **vente de vos œuvres et des produits dérivés** dans notre boutique ;
- l'association **assure** vos œuvres durant la manifestation ;
- l'**hébergement** chez l'habitant (si vous en exprimez le souhait au moins 2 mois avant le vernissage
- Des **prix** sponsorisés par des partenaires pourront être remis aux lauréats ;

Votre participation:

- **votre présence** : lors de la soirée d'inauguration du 5 février 2021 et le samedi 6 février 2021 afin de de présenter votre travail aux membres de l'association puis aux visiteurs du MUB.
- Selon vos possibilités, l'organisation d'un temps de rencontre privilégié avec le public (par exemple: atelier, conférence, projection, création artistique ou autre...)
- **l'installation et décrochage** assuré avec chaque artiste par l'équipe du MUB.
- Les artistes sélectionnés **adhéreront à l'association du MUB** (20 € - déduction fiscale).

L'association ne couvre pas les éventuelles dégradations, pertes ou vols durant l'exposition (hors prise en charge par l'assurance du MUB). Chaque artiste devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Contact:

Laetitia, Nohed, Benoit, Philippe, Luc, Jonathan, Stéphane, et Joël, lisent tous vos mails ici :
mubprojet_arbre_a_lart@musedubois.com